

Les accidents liés au travail

En 2019, 21 165 accidents, soit 38 % des accidents, ont impliqué un usager en trajet domicile-travail ou trajet professionnel. L'alcool est moins présent dans ces accidents que dans les autres. 87 motocyclistes et 23 cyclomotoristes ont été tués dans ce type de trajet.

Accidents lors d'un trajet domicile-travail

Accidents de trajets domicile-travail	Tués lors d'un trajet domicile-travail	Blessés lors d'un trajet domicile-travail	T/100 Blessés *
13 302	295	9 890	3

Évolution annuelle moyenne du nombre de personnes tuées lors d'un trajet domicile travail entre...**

2018 et 2019	2010 et 2019
- 11,9 %	- 5,2 %

* Nombre de personnes tuées pour 100 blessés lors d'un trajet domicile-travail.

** Lecture : entre 2010 et 2019, le nombre de personnes tuées lors d'un trajet domicile-travail a baissé en moyenne de - 5,2 % par an.

Accidents lors d'un trajet professionnel

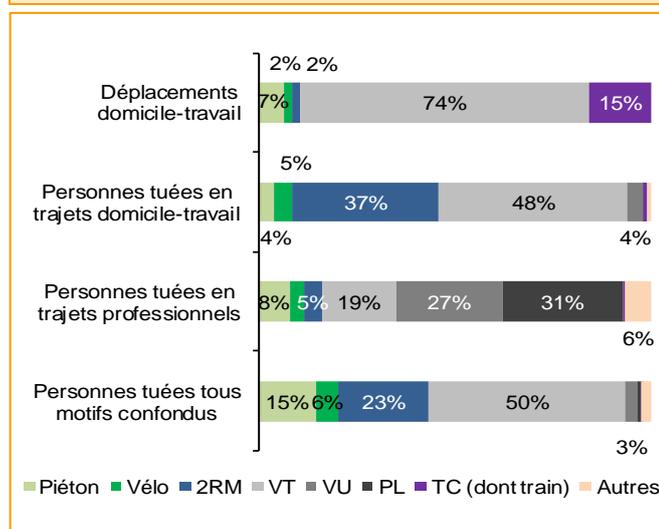
Accidents de trajets professionnels	Tués lors d'un trajet professionnel	Blessés lors d'un trajet professionnel	T/100 Blessés *
9 690	111	4 112	3

Évolution annuelle moyenne du nombre de personnes tuées lors d'un trajet professionnel entre...

2018 et 2019	2010 et 2019
- 24,5 %	- 4,0 %

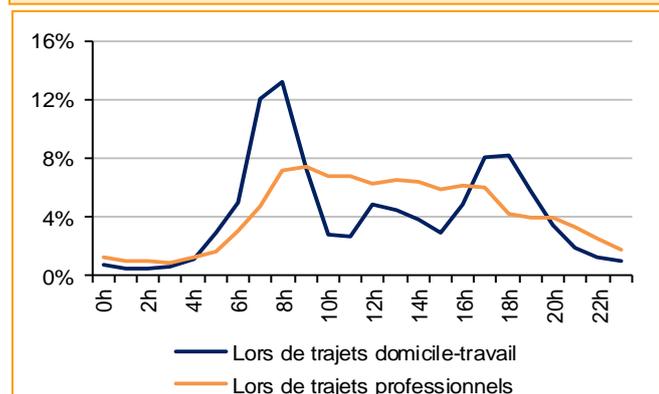
* Nombre de personnes tuées pour 100 blessés lors d'un trajet professionnel.

Déplacements domicile-travail et des personnes tuées par type de trajet, selon le mode



Source : fichier BAAC et Insee²

Répartition des victimes tuées et blessées dans les accidents liés au travail selon l'heure



La sécurité routière en France - bilan 2019 - ONISR

En 2019, 406 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail, soit 12,5 % de la mortalité routière (plus précisément 16 % de la mortalité où le motif de déplacement est renseigné) :

- Les trois quarts (295) lors d'un trajet domicile-travail (trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail), soit 11,5 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné ;
- Un quart (111) lors d'un trajet professionnel (trajet réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle), soit 4,3 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné.

Concernant les salariés couverts par la CNAMTS¹, en 2018, 283 ont été tués pendant un trajet domicile-travail et 66 ont été tués lors d'un trajet professionnel, soit 26 % des décès professionnels avec un risque identifié.

Le mode de déplacement

Les personnes tuées en domicile-travail le sont principalement :

- en VT ou VU dans 52 % des cas (153 personnes tuées) ;
 - en 2RM dans 37 % des cas (87 motocyclistes et 23 cyclomotoristes tués) alors que ce mode n'est utilisé que dans 2 % des trajets domicile-travail².
- Les modes piéton et vélo sont peu touchés (respectivement 4 % et 5 % des personnes tuées).

Bien que les transports en commun (dont le train) représentent 15 % des trajets domicile-travail, 2 usagers ont été tués en 2019 lors de ces trajets.

La moitié des personnes tuées lors d'un trajet professionnel l'a été en poids lourd (34 personnes) ou en véhicule utilitaire (30 personnes).

Selon le jour et l'heure

Les accidents liés au travail interviennent plus souvent en jours ouvrés (89 % pour les trajets domicile-travail, 84 % pour les trajets professionnels) que les autres accidents (61 %).

Les accidents lors d'un trajet domicile-travail se concentrent sur les heures de pointe du matin et du soir. La pointe relative en milieu de journée correspond au retour au domicile lors de la pause méridienne, notamment en ville moyenne³. Les accidents lors d'une utilisation professionnelle ont lieu tout le long de la journée.

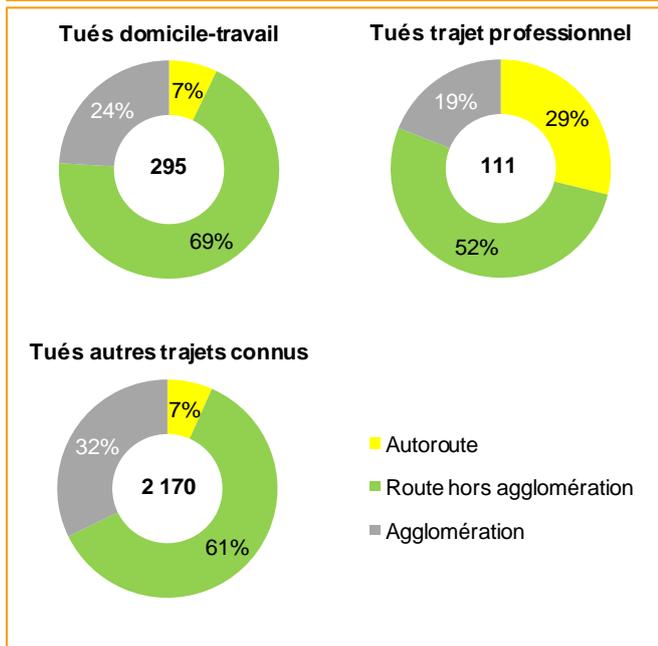
¹ Rapport annuel 2017 de l'Assurance maladie Risques professionnels, CNAMTS.

La CNAMTS gère notamment la branche accidents du travail du régime général de la sécurité sociale. Elle couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

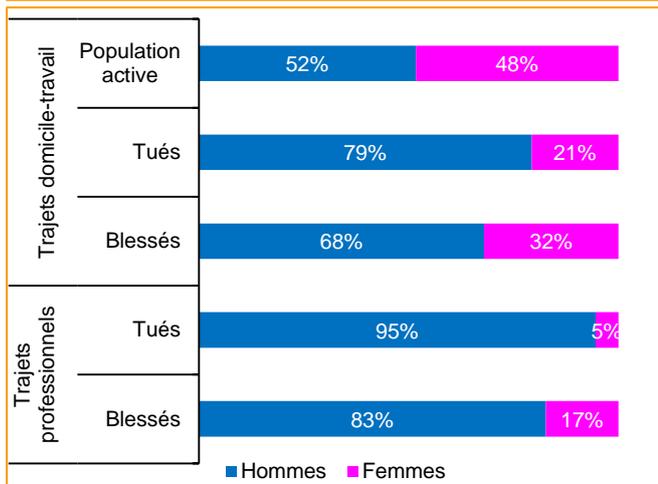
² Partir de bon matin, à bicyclette..., Insee Première n° 1629, Insee, janvier 2017.

³ Les déplacements vers le travail : neuf vérités bonnes à dire, Collection Le point sur, numéro 14 - CERTU, Mobilités et transports, 2010.

Répartition des décès lors d'un trajet lié au travail et pour les autres motifs de trajet, selon le milieu



Répartition des personnes tuées et blessées lors d'un trajet lié au travail selon le sexe



Sources : fichier BAAC et Insee, population active au sens du BIT.

L'essentiel du risque routier professionnel

Des conséquences graves



Les accidents routiers professionnels peuvent avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et aussi très pénalisantes pour l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière



Le risque routier lié aux déplacements professionnels doit être abordé au comité social et économique (CSE).

Source : extrait de « L'essentiel du risque routier professionnel » Ministère du travail, Ministère de l'intérieur, Caisse nationale d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Santé publique France, Umrestte, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-la-premiere>

Selon le milieu routier

La part des décès en agglomération est plus faible lors des trajets liés au travail que lors des autres types de trajets. La part des décès **sur autoroute est beaucoup plus élevée lors des trajets professionnels** (29 %) que lors des autres types de trajets (7 %). Parmi les 32 personnes tuées sur autoroute lors d'un trajet professionnel, 17 circulaient en poids lourd.

Selon l'âge et le sexe

Lors des trajets domicile-travail, les **15-24 ans représentent 21 % des tués** et 23 % des blessés alors que leur part dans la population active est de 10 %. Lors des trajets professionnels, la moitié des personnes tuées (55 sur 111) ont plus de 44 ans alors que cette classe d'âge représente 43 % de la population active.

Les victimes (tuées ou blessées) sont majoritairement des hommes. Ils forment 95 % des tués lors d'un trajet professionnel et 79 % des tués lors d'un trajet domicile-travail, alors qu'ils ne représentent que trois quarts des emplois des secteurs transports et entreposage (qui intègrent de nombreux conducteurs professionnels) et 52 % de la population active.

Le facteur alcool

L'alcool semble **moins présent** dans les accidents liés au travail que dans l'ensemble des accidents. La part des conducteurs avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l parmi ceux dont le taux est connu est de 3 % pour les trajets domicile-travail et de 1 % pour les trajets professionnels, alors qu'elle est de 8 % pour l'ensemble des conducteurs. Il est toutefois possible que le trajet retour du travail, s'il n'est pas direct, ne soit plus enregistré comme un trajet domicile-travail, sous-estimant alors le facteur alcool.

La mobilité liée au travail¹

Le rôle structurant des déplacements liés au travail est parfois remis en cause du fait de l'évolution des modes de vie et rythmes de travail. Pourtant, l'activité « travail » continue de jouer un rôle primordial dans la mobilité quotidienne. Un jour moyen de semaine, 20 % à 25 % des déplacements ont pour destination le travail. L'analyse des enquêtes ménages indique :

- 45 % des déplacements en voiture le matin ont pour motif le travail ;
- les déplacements domicile-travail sont plus longs que les autres ;
- depuis 1987, les distances parcourues pour les déplacements domicile-travail augmentent plus que les distances parcourues pour d'autres motifs ;
- la part modale de la voiture est plus élevée pour les déplacements réalisés pour le travail que pour les autres motifs ;
- l'accompagnement d'un enfant/conjoint avant d'aller au travail concerne 1 déplacement sur 10 le matin.

¹ Les déplacements vers le travail : neuf vérités bonnes à dire, Collection Le point sur, numéro 14 - CERTU, Mobilités et transports, 2010.